

Chambre Syndicale des Cochers Chauffeurs CGT-Taxis

3, rue du Château d'Eau - 75010 PARIS - Tél. : 01.44.84.50.40 - Site : www.cgt-taxis.fr - Mail : csc2@wanadoo.fr

M. Jean-Luc MELENCHON
La France insoumise
BP 10031
75462 PARIS cedex 10

N/Réf : 20/KA

Paris, le 9 mars 2017

Monsieur Mélenchon,

Les chauffeurs de taxi de France sont très inquiets de l'évolution de notre métier qui ne cesse de se précariser depuis plusieurs années.

La Chambre syndicale des Cochers Chauffeurs CGT-Taxis, l'un des premiers syndicats français puisque créé en 1884, un des fondateurs de la CGT au congrès de Limoges en 1895, représente toutes les catégories de chauffeurs (artisans, locataires, salariés).

Votre parti, avec le Parti Communiste Français, a été le seul à prendre position publiquement pour le taxi et contre la déréglementation de ce qui devrait être un véritable service au public. Nous avons apprécié vos prises de position courageuses sur le sujet. Nous tenons aussi à souligner au niveau local la mobilisation de la coordinatrice du Parti de Gauche, Danielle Simonnet, élue parisienne, souvent seule face au mépris de la Mairie de Paris envers notre profession.

Pour se prononcer lors des échéances à venir, les travailleurs du taxi ont besoin de connaître, M. Mélenchon, votre position sur les problèmes fondamentaux de notre industrie. Pour la CGT-Taxis les chantiers à mettre en œuvre sont multiples :

Mise en place de la démocratie dans le taxi : la mise en place de la démocratie est un préalable indispensable et indissociable d'une véritable politique du taxi. Cela passe par l'élection par les chauffeurs de leurs représentants syndicaux dans les commissions professionnelles. Tous les chauffeurs, quels que soient leurs statuts (salarié, locataire et artisan) devraient participer à l'élection de leurs représentants selon le principe où « un chauffeur égale une voix ».

- Comptez-vous permettre aux chauffeurs de taxi d'élire leurs représentants de manière démocratique, ce qui jusqu'à aujourd'hui nous a toujours été refusé ?
- Ces représentants pourront-ils enfin s'exprimer dans des instances délibératives et non plus consultatives ?

Vers un vrai salariat : les patrons du taxi n'ont pas attendu l'arrivée des plateformes VTC pour casser les droits des chauffeurs de taxi. Dès les années soixante-dix, la légalisation de la location a exclu les chauffeurs de taxi du droit du travail ce qui a entraîné inévitablement la précarisation des chauffeurs locataires. Les sommes démesurées des redevances exigées par les loueurs sont en effet sans rapport avec les recettes. Les chauffeurs de taxi « locataires » se sont donc retrouvés sans droits et avec des revenus indignes.

- Comptez vous mettre fin à ces statuts indignes que sont la location et la location-gérance ?
- Allez-vous engager une vraie politique en faveur du salariat, seul statut digne pour les chauffeurs non titulaires d'autorisation de stationnement (ADS) ?

.../...

